

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'EXTREME NORD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE BOURHA  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL



RÉPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND  
\*\*\*\*\*  
FAR NORTH REGION  
\*\*\*\*\*  
MAYO TSANAGA DIVISION  
\*\*\*\*\*  
BOURHA COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
GENERAL SECRETARIAT

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/C-BHA/SG/CIPM/2025 DU  
20/02/2025 EN PROCEDURE NORMALE POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION  
(L'EQUIPEMENT EN ENERGIE SOLAIRES) AU CSI DE TCHEVI DANS LA COMMUNE DE  
BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

**FINANCEMENT : BIP/MINSANTE / EXERCICE 2025**

**IMPUTATION :**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la commune de Bourha, autorité contractante lance pour le compte de la Commune de Bourha, un appel d'offres national ouvert pour les travaux d'électrification de (l'équipement en Energie solaires) au CSI DE TCHEVI dans la Commune de Bourha, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord :

**2. Participation et Origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine d'électrification en système solaire Photovoltaïque ;

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

**3. Financement**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le BIP MINSANTE, Exercice 2025, **Imputation :**  
pour un coût estimatif de **QUINZE MILLIONS (15 000 000) de Francs CFA TTC.**

#### **4. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté gratuitement dans les services du Maitre d'ouvrage aux heures ouvrables auprès de la Cellule d'appui au lancement des offres des services de la Commune de Bourha, Autorité Contractante.

#### **5. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Bourha, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Vingt cinq Mille (25 000) francs CFA** auprès de la **Recette Municipale de Bourha**.

#### **6. Présentation des offres :**

Les documents contenant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe et scellées dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1)
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2)
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3)

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

#### **7. Remise des Offres**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Bourha, Autorité Contractante, au plus tard le **25/02/2025 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention :

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/SG/C-BHA/CIPM/2025 DU 20/02/2025 EN PROCEDURE NORMALE POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION (L'EQUIPEMENT EN ENERGIE SOLAIRES) CSI DE TCHEVI DANS COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

**FINANCEMENT : BIP MINSANTE, EXERCICE 2025**

**IMPUTATION :**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

***Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.***

## **8. Recevabilité des offres**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **Trois cent mille (300 000) francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

## **9. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **25/03/2025 à 11 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de Bourha, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

## **10. Délai de réponse des soumissionnaires**

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

## **11. Délai d'exécution des travaux**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **Trois (03) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature du contrat**.

## **12. Evaluation des offres;**

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1<sup>re</sup> étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

- **2<sup>e</sup> étape :** Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3<sup>e</sup> étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

**Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :**

### **12.1- Critères éliminatoires**

#### **12.1.1 : Pièces administratives**

- Absence de cautionnement de soumission à l'ouverture des offres
- Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- Pièce falsifiée ou non authentique ;
- Non production au-delà de 48 heures après ouverture des plis d'une pièce du dossier
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un projet.

#### **12.1.2 : Offre technique**

- Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- Chiffre d'affaires dans l'Electrification en système solaire photovoltaïque au cours des trois (03) dernières années supérieur ou égal à quinze millions (15 000 000) de Francs CFA ;
- N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier des travaux d'électrification en énergie solaire ;
- Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- Non satisfaction, au moins, à 70% des critères essentiels.

#### **12.1.3 : Offre financière**

- Offre financière incomplète ;
- Pièces non conformes ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'un sous-détail de prix ;
- Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

### **12.2 : Critères essentiels**

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 50 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **2 critères** ;
  - b) Expérience de l'entreprise **4 critères** ;
  - c) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **19 critères** ;
  - d) Le matériel de chantier à mobiliser sur **8 critères** ;
  - e) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
  - f) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **4 critères**.

### 13. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Bourha, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

#### **14. Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **15. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Cellule d'appui au lancement des offres dans les services de la Commune de Bourha.

Pour toutes tentatives de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

## AMPLIFICATION:

-PREFET MAYO-TSANAGA (pour information)

### -DDMINMAP/MT

-ARMP/EN pour publication au JDM

### *-CRTV pour publication*

-Président CIPM/C-BOURHA

#### **- AFFICHAGE/ARCHIVES (pour information et mémoire)**

Bourha le 18 FEV 2025

*Le Maire de la Commune de Bourba*

**(Autorité Contractante)**

